

ORES Assets - Assemblée générale du 12 juin 2025

Documentation relative au point : « Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024 »

Contexte

Chaque année, après avoir pu prendre connaissance du rapport d'activités et des comptes, l'Assemblée générale est invitée à donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année écoulée. Ce faisant, l'Assemblée générale valide le travail accompli par les administrateurs et estime que la société a été correctement administrée durant l'exercice écoulé.

Proposition de décision

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée est appelée à confirmer, par vote spécial et distinct, la décharge aux administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2024.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘